

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 15 juin 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	23
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :	11
- AYANT DONNE POUVOIR :	5

Le lundi 21 septembre 2015 à 19h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférences de la salle Planjo sur la Commune de Sainte Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Madame Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Gérard MATTIS), Messieurs Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Olivier PETIT (pouvoir à Fabien RAISSON).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Arlette NOIR

N° 2015-46 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Président rappelle que les services de l'Etat ont notifié pour l'ensemble intercommunal le montant du FPIC 2015 à 2 250 510 €. En outre, la délibération n° 2015-34 du 18 juin 2015, a fixé la répartition entre la communauté de communes et les communes.

Le montant du FPIC pour la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise prévu au budget primitif était de 600 000 €, et suite à la notification atteint 600 782 €. Il convient donc de passer une décision modificative pour un mont de 782 €.

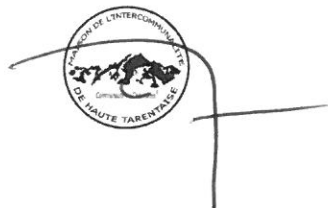
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme suit :

		Dépenses	Recettes
73925	FPIC	800.00 €	
022	Dépenses imprévues	- 800.00 €	

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes de Haute Tarentaise. The stamp contains the text 'MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE TARENTAISE' and 'Communauté de Communes de Haute Tarentaise'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.